



Ordre des masseurs-kinésithérapeutes

Conseil départemental de Charente

## Newsletter n°101



Chères Consoeurs, Chers Confrères,

L'ordre des kinésithérapeutes s'est construit **pour et par** les masseurs-kinésithérapeutes pour leur **indépendance**.

Le législateur après un 1er projet en 1947 a validé en 2004 l'avènement de l'ordre des kinés.

***Nous avons toujours souhaité que toute la profession soit représentée.***

Nous avons ainsi créé **2 collèges** distincts (souvent oublié dans les autres ordres).

Le CNO veille à cette force et prend très souvent position sur les conditions d'exercices des salariés ou en organisant une conférence spécifique à cet exercice.

L'élection complémentaire était une "chance de rattrapage" pour élire des postes de titulaires non pourvus.

**C'est avec une grande tristesse que cette élection charentaise n'aura pas lieu par manque de candidat !!!** 😞 😞 😞

Nous vous accueillons à vos inscriptions et échangeons à vos changements de statuts, communiquons avec vous régulièrement.

**Nous trouvons dommageable que vous ne puissiez pas être représentés** 😞

Confraternellement.

P°/ Emmanuel BOISSEAUD  
Président